



# Conseil économique et social

Distr. générale  
29 mai 2024  
Français  
Original : français

---

**Session de 2024**

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Points 12 f) et g) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme  
et autres questions :**

**Pays d'Afrique sortant d'un conflit  
Développement durable au Sahel**

## **Mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général\***

#### *Résumé*

Soumis en application des décisions 2023/352 et 2023/353 du Conseil économique et social, le présent rapport donne un aperçu des efforts déployés par les organismes des Nations Unies depuis la présentation du précédent rapport (E/2023/92) pour mettre en œuvre un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel.

---

\* Le présent document est soumis tardivement pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la décision 2023/352 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil avait prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen, à sa session de 2024, un rapport sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies. Par la suite, dans sa décision 2023/353, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de 2024, de la manière dont les organismes des Nations Unies apportaient un appui intégré, cohérent et coordonné à la réalisation du développement durable dans la région du Sahel.

## II. Soudan du Sud

### A. Contexte national

2. Le Soudan du Sud est en proie à des défis multiples et complexes depuis qu'il a obtenu son indépendance en 2011. En matière de développement, les principaux défis concernent la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la forte dépendance au pétrole, la violence infranationale, ainsi que les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur liées aux changements climatiques, qui exacerbent l'insécurité alimentaire, les déplacements internes et la vulnérabilité des populations sud-soudanaises déjà marginalisées.

3. L'Accord revitalisé a été signé le 12 septembre 2018. L'exécution de la plupart de ses dispositions ayant pris du retard, les parties signataires ont prolongé de 24 mois la période de transition, du 22 février 2023 au 22 février 2025<sup>1</sup>. Les dispositions convenues concernant un nouveau plan d'action prévoient notamment l'achèvement des activités préélectorales nécessaires à la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques en décembre 2024, soit deux mois avant la fin de la période de transition. Parmi les tâches clés convenues par les parties dans le plan d'action et qui n'ont toujours pas été exécutées au 15 mars 2024, on peut citer<sup>2</sup> :

a) L'adoption de la loi révisée sur le Service national de sécurité (projet de modification, 2023), l'objectif étant, notamment, de créer un espace civil et politique propice à la participation des citoyens à la gouvernance, au processus d'élaboration de la constitution et aux élections ;

b) L'achèvement du processus de réforme judiciaire et le financement adéquat des trois institutions nouvellement constituées – le Conseil des partis politiques, la Commission nationale de révision de la Constitution et la Commission électorale nationale –, de sorte qu'elles soient à même de s'acquitter de leur mandat ;

c) L'exécution des phases I et II de l'unification des forces et de leur déploiement, l'objectif étant d'assurer la sécurité dans le pays, et le financement de la mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ;

d) La création du Fonds spécial pour la reconstruction et du Conseil de celui-ci et l'organisation d'une conférence des donateurs pour le Soudan du Sud aux fins de la mobilisation d'un appui international à l'application de l'Accord ;

<sup>1</sup> Résolution adoptée lors de la deuxième réunion extraordinaire de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, Djouba, 1<sup>er</sup> septembre 2022.

<sup>2</sup> Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, document RJMEC/C/2024/L/158.

e) La mise en œuvre des cadres juridique et directeur liés aux réformes de la gestion des finances publiques (autorité chargée de la passation des marchés publics et de la cession des actifs, audit, loi bancaire et traitements et rémunérations), qui renforcent la transparence et la responsabilité dans les secteurs économique et financier ;

f) L'établissement et la mise en œuvre opérationnelle de la Commission vérité, réconciliation et apaisement et de l'Autorité d'indemnisation et de réparation ;

g) La rédaction et l'adoption de la constitution permanente conformément à la loi de 2022 sur le processus d'élaboration de la constitution, de sorte que celle-ci serve de cadre à la conduite des élections.

4. La question de savoir si les dispositions en souffrance pourront être appliquées et des élections organisées avant la fin du délai prolongé suscite des inquiétudes parmi les principales parties et les signataires de l'Accord revitalisé et les garants du processus de paix. Des négociations sont en cours pour définir les moyens de faire appliquer ces dispositions de l'Accord.

5. La situation humanitaire demeure catastrophique et des millions de personnes ont besoin d'aide. Selon le Plan de réponse humanitaire 2024 pour le Soudan du Sud, environ 9 millions de personnes dans le pays ont besoin d'une aide humanitaire, notamment de nourriture, d'abris et de soins de santé. Au 8 avril 2024, le plan d'aide, qui nécessite 1,8 milliard de dollars des États-Unis, était financé à hauteur de 19,3 %<sup>3</sup>. La crise humanitaire provoquée par les inondations et les conflits a également entraîné le déplacement de plus de 2,1 millions de personnes à l'intérieur du pays. En outre, au 21 avril 2024, 509 901 personnes, principalement originaires du Soudan, étaient réfugiées au Soudan du Sud.

6. Au Soudan du Sud, les moyens de subsistance dépendent à 80 % des cultures sèches traditionnelles et des autres cultures, du pastoralisme et de l'élevage. Les chocs climatiques continuent d'aggraver la situation déjà fragile du pays en matière de sécurité alimentaire. Cette situation est un facteur de perte de production agricole et de pâturages, de dégradation de l'environnement et de rivalités autour de ressources naturelles limitées, ce qui, dans certains cas, alimente les conflits et perturbe davantage les moyens de subsistance.

7. La situation en matière de sécurité alimentaire s'est détériorée en raison de multiples chocs, notamment les inondations, le conflit en cours, les déplacements et le coût élevé de la vie. Au plus fort de la période de soudure (d'avril à juillet 2024), on s'attend à ce que sur les 12,4 millions de Sud-Soudanais, 7,1 millions (soit 57,26 % de la population) soient confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, de niveau 3 – qui correspond à une situation de crise – ou de niveau supérieur, selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire datée de novembre 2023.

8. La situation économique demeure précaire : le pays est fortement tributaire des exportations de pétrole, l'inflation est galopante, la monnaie se déprécie et le niveau d'endettement est élevé. Les exportations de pétrole représentent la quasi-totalité des recettes d'exportation du pays et contribuent à plus de 90 % des recettes publiques<sup>4</sup>. Les recettes pétrolières du Gouvernement ont pâti de la crise au Soudan, qui a causé la fermeture de certains champs de production de pétrole, et de l'insécurité accrue en

<sup>3</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan 2024: country snapshot for 2024 », base de données du Service de surveillance financière. Disponible à l'adresse suivante : <https://fts.unocha.org/countries/211/summary/2024>.

<sup>4</sup> En 2021, les principales exportations du Soudan du Sud sont le pétrole brut (455 millions de dollars), le pétrole raffiné (84,9 millions de dollars), les cultures fourragères (9,75 millions de dollars), les oignons (2,1 millions de dollars) et la viande ovine et caprine (1,99 million de dollars).

mer Rouge, qui a provoqué des retards dans les exportations, ce qui s'est traduit par des arriérés de traitement de six mois pour les fonctionnaires et les membres des forces armées.

9. Le 11 août 2023, l'Assemblée législative nationale provisoire a adopté le budget pour l'exercice 2023/24, avec 2 100 milliards de livres sud-soudanaises (2,3 milliards de dollars) de dépenses prévues, 1 800 milliards de livres sud-soudanaises (2,0 milliards de dollars) de recettes attendues, et un déficit budgétaire de 267 milliards de livres sud-soudanaises (291 millions de dollars)<sup>5</sup>. Le budget pour l'exercice 2023/24 est inférieur de 28 % (906 millions de dollars) à celui de l'exercice 2022/23<sup>6</sup>. Quelque 72 % du budget sont financés par les recettes pétrolières, 12 % par les recettes non pétrolières et 3 % par des aides, le déficit de 13 % pouvant être financé par des emprunts.

10. La livre sud-soudanaise s'est dépréciée de 47 %, passant de 1 087 livres pour un dollar des États-Unis le 2 janvier 2024 à 1 603 livres pour un dollar le 2 avril, en raison d'un manque de devises sur le marché. La Banque du Soudan du Sud a réduit la quantité de dollars des États-Unis proposée aux enchères hebdomadaires, la faisant passer de 10 millions de dollars à 5 millions de dollars en raison de la faiblesse des réserves de change. Le pays est aussi fortement tributaire des importations de biens et de produits de base essentiels, notamment les denrées alimentaires et le pétrole raffiné. Le Gouvernement s'emploie à diversifier l'économie dans des secteurs autres que le pétrole et à attirer les investissements, mais les progrès sont lents. L'action qu'il mène pour stimuler la croissance du secteur agricole a été compromise par l'insécurité, les changements climatiques et les mauvaises infrastructures, ce qui a conduit à une faible production dans tout le pays. Seulement 4 % environ des terres arables du Soudan du Sud sont actuellement cultivées. Ces cultures sont essentiellement alimentées par les eaux pluviales, en raison de possibilités d'irrigation limitées, et génèrent de faibles rendements, alors que le pays dispose d'un vaste potentiel agricole inexploité. Le pays est également vulnérable face à l'instabilité régionale.

## B. Principaux problèmes de développement du Soudan du Sud

11. Le Soudan du Sud continue d'avoir de grandes difficultés à avancer vers les objectifs de développement durable du fait des conflits, de l'instabilité économique et du manque d'infrastructures. Ses progrès sur la voie des 17 objectifs de développement durable sont sérieusement entravés par le conflit qui a éclaté en 2013 et qui a pris fin avec la signature de l'Accord revitalisé en 2018 puis la formation du Gouvernement de transition en 2020. Cette situation a entraîné d'importants problèmes humanitaires et de développement, tels que le déplacement de millions de personnes, des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et un accès limité aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services de base. Sur les quelque 12,4 millions de personnes vivant à l'intérieur des frontières du pays, on estime à plus de 8 millions le nombre d'entre elles qui sont en proie à l'extrême pauvreté (ce qui freine les progrès dans la réalisation de l'objectif 1) et ont besoin d'une certaine forme d'aide humanitaire. Plus de 7,1 millions de personnes font face à une grave insécurité alimentaire et à la malnutrition, les enfants souffrant de retards de croissance et d'émaciation (ce qui freine les progrès dans la réalisation de l'objectif 2).

<sup>5</sup> Emmanuel J. Akile, « Parliament passes budget with 400 per cent salary adjustment », Eye Radio, 11 août 2023.

<sup>6</sup> Les taux de change officiels et parallèles retenus pour l'exercice 2023/24 étaient respectivement de 917 livres sud-soudanaises pour un dollar des États-Unis et de 1 129,6 livres pour un dollar.

12. La réalisation des objectifs 3 à 6 n'a pas ou a peu progressé ces dernières années. L'espérance de vie à la naissance reste l'une des plus faibles au monde : 56,4 ans pour les hommes et 59,4 ans pour les femmes en 2019 (d'après les dernières données disponibles). Le taux de mortalité maternelle est le plus élevé au monde, avec 789 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2019. La majorité de la population n'utilise pas de sources d'eau gérées en toute sécurité, boit de l'eau contaminée dans les foyers et pratique la défécation en plein air. L'inadéquation des installations et des pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène explique en partie les mauvaises conditions sanitaires et nutritionnelles. Le pays a également l'un des taux d'alphabétisation les plus bas du monde, s'établissant à 27 % de la population adulte (15 % parmi les femmes)<sup>7</sup>, et l'on estime à 2,8 millions le nombre d'enfants non scolarisés (59 % de tous les enfants âgés de 3 à 17 ans, dont 53 % de filles). Les possibilités d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour les jeunes sont limitées, la demande étant bien supérieure à l'offre.

13. Les pratiques préjudiciables découlant des progrès insuffisants en matière de développement durable, telles que la violence et la discrimination fondées sur le genre, les mariages d'enfants et les grossesses précoces, continuent d'être des obstacles supplémentaires pour les femmes et les filles. Elles sont perpétuées par les conflits, par des réseaux de soutien communautaire et social souvent faibles, ainsi que par des moyens et des investissements insuffisants en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre. L'investissement national dans la protection sociale est également faible, la plupart des transferts en espèces, des programmes Vivres pour la création d'avoirs et des aides à la subsistance étant assurés par des bailleurs de fonds. Le modèle de forte dépendance à l'égard des donateurs se retrouve dans l'ensemble du secteur social, ce qui compromet l'accessibilité et la viabilité de celui-ci et a des répercussions négatives sur les processus de renforcement des institutions à moyen et à long terme tant au niveau central qu'au niveau des États. Les systèmes et capacités des institutions en matière de formulation, de planification, de conception, de mise en œuvre, de suivi et de contrôle des politiques générales, y compris la production et l'utilisation de données, sont très limités, ce qui nuit au ciblage et à la prestation de services essentiels.

14. Les inondations, les sécheresses et l'insécurité empêchent de nombreuses familles (en particulier celles dirigées par des femmes) de travailler les terres agricoles pendant les périodes de semences, de croissance et de récolte. Elles ont également des répercussions sur la production agricole et aggravent les conflits portant sur les pâturages et les moyens de subsistance. Bien que la loi foncière de 2009 permette à tous les citoyens de posséder des terres et d'y accéder indépendamment de leur sexe, de leur appartenance ethnique ou de leur religion, de nombreuses femmes continuent d'être victimes de discriminations en raison de lois et de pratiques patriarcales.

15. L'infrastructure énergétique est sous-développée, le raccordement au réseau électrique limité et les niveaux d'investissement faibles. Moins de 8 % de la population a accès à l'électricité. La majorité utilise des combustibles traditionnels issus de la biomasse pour cuisiner et se chauffer, ce qui entraîne déforestation, pollution de l'air intérieur et problèmes de santé chroniques.

16. Seul 1 % des 20 000 km du réseau routier sud-soudanais est revêtu, ce qui non seulement constitue un obstacle majeur au commerce et à l'intégration des marchés, mais vient également gonfler le coût de la fourniture de l'aide humanitaire. L'insuffisance des infrastructures de transport et de communication a conduit à une

---

<sup>7</sup> Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.

marginalisation persistante et à un accès inéquitable aux perspectives sociales et économiques.

17. Le cycle budgétaire national se caractérise par la faiblesse du régime de contrôle et par la non-prise en compte des questions de genre. Les allocations budgétaires, l'exécution et les dépenses varient considérablement d'un exercice à l'autre. Les secteurs des services (éducation, santé et services sociaux) et les secteurs productifs tels que l'agriculture sont sous-financés.

18. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas démarré comme le prévoyait l'Accord revitalisé en raison, notamment, de l'absence de progrès dans l'unification des forces et des contraintes financières de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Des campagnes pour le désarmement des civils ont toutefois été menées au niveau des États. Les services de police et de justice manquent cruellement de ressources et disposent de peu de moyens pour appréhender les suspects et les traduire en justice. Les établissements pénitentiaires du pays sont surpeuplés et de nombreuses personnes sont placées en détention pendant de longues périodes dans l'attente d'un procès.

19. Le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a donné la priorité à l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Selon les parties au Gouvernement provisoire, les progrès réalisés dans ce cadre permettront d'avancer dans d'autres domaines visés par les objectifs et à jeter les bases d'un développement à plus long terme, étant donné que pour parvenir à des progrès durables à cet égard, il faudra une plus grande prise en compte des groupes marginalisés et une responsabilisation accrue dans les structures politiques et de gouvernance.

20. La Stratégie nationale de développement révisée (2021-2024) est alignée à la fois sur l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et met l'accent sur la paix, la gouvernance, les institutions responsables, la diversification économique, la résilience, la croissance économique, la fourniture de services sociaux de base et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

### **C. Démarche et action des organismes des Nations Unies**

21. Le système des Nations Unies pour le développement au Soudan du Sud a conçu le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2025), qui définit clairement l'offre collective du système des Nations Unies à l'appui des priorités nationales du pays dans tous les domaines. Le Plan-cadre de coopération s'articule autour de quatre priorités stratégiques qui se renforcent mutuellement : a) consolidation de la paix et gouvernance transparente, responsable et inclusive (à l'appui des objectifs 5, 16 et 17) ; b) croissance et diversification économiques durables ; c) développement social incluant la protection des plus vulnérables ; d) autonomisation des femmes et des jeunes aux fins du développement durable, en mettant l'accent sur les systèmes alimentaires, l'éducation, la santé et l'action climatique. Dans l'ensemble, ces priorités devraient contribuer à la réalisation de tous les objectifs. Afin de jeter les bases du redressement du pays et de la réalisation des objectifs, l'engagement politique des Nations Unies au Soudan du Sud à travers la vision stratégique de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le soutien intégré et coordonné, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (notamment au moyen du fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud et du Fonds pour la consolidation de la paix) et l'appui au

renforcement des institutions électorales [grâce à la MINUSS, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] restent importants compte tenu de la période politique critique que connaîtra le Soudan du Sud en 2024.

22. En janvier 2024, le Ministère des finances et de la planification a organisé un atelier sur le programme d'établissement du budget pour l'exercice 2024/25, au cours duquel les ministères, administrations et organismes publics ont présenté leurs progrès et priorités dans leurs secteurs respectifs. Les administrateurs des comptes ont décidé à cette occasion de prolonger d'un an la stratégie nationale de développement révisée, du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, sous réserve de l'approbation du Cabinet et de la Présidence. L'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud a demandé une prolongation d'un an du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, jusqu'en décembre 2026.

23. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, l'équipe de pays appuie le Gouvernement sud-soudanais en vue de la présentation de son premier examen national volontaire des objectifs de développement durable lors du forum politique de haut niveau qui sera organisé à New York en juillet 2024 sous les auspices du Conseil économique et social. Le Soudan du Sud a présenté les messages clés de son examen national volontaire au Forum régional africain pour le développement durable qui s'est tenu à Addis-Abeba du 23 au 25 avril 2024. Sous la direction de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire), le PNUD et l'ensemble du système des Nations Unies fournissent une assistance technique et un soutien financier au processus d'examen national volontaire.

24. L'approche intégrée adoptée en 2023 au sein du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) devrait permettre d'améliorer la coordination et la collaboration entre la MINUSS, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies, et de créer des effets de synergie et une cohérence dans l'action des Nations Unies. La coordination entre les Nations Unies et le Gouvernement, tant au niveau national qu'au niveau des États, s'est également développée, avec notamment la création d'un Comité directeur mixte aux fins du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du Fonds pour la consolidation de la paix. En outre, la décentralisation des fonctions de coordonnatrice résidente et de coordinatrice de l'action humanitaire a été testée en 2023 dans trois États – Bahr el-Ghazal occidental, Unité et Haut-Nil – afin de permettre une meilleure coordination des actions de développement et des actions humanitaires et entre celles-ci.

25. Des discussions avec les partenaires sont en cours au niveau national concernant l'alignement et l'utilisation possibles des ressources du fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur les échanges transversaux et les effets de synergie possibles en vue de favoriser la collecte de fonds et le financement. Il s'agit également de rechercher les moyens de passer du financement de projets individuels au financement de résultats en se basant sur des portefeuilles de projets plus importants.

26. Sous la direction conjointe de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) pour le Soudan du Sud et de la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire pour le Soudan, et en collaboration avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, la coordination pour la mise en œuvre du Programme conjoint des Nations Unies pour Abyei se poursuit au titre des piliers Paix, Action humanitaire et Développement afin de résoudre les conflits et de renforcer la

résilience des populations et la cohésion communautaire. L'objectif global du Programme conjoint est d'atténuer les conflits, de maintenir la stabilité, de favoriser la réconciliation intercommunautaire et de faciliter le retour des personnes déplacées, ainsi que de créer les conditions d'un environnement inclusif pour la paix et de renforcer la résilience des femmes, des jeunes et de certaines populations vulnérables sur tout le territoire d'Abyei. Cet objectif est conforme à la résolution 2609 (2021), dans laquelle le Conseil de sécurité a invité la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei à travailler en coordination avec l'administration mise en place à Abyei par Djouba, avec l'administration misseriya à Moughlad et avec l'administration mise en place par Khartoum, en s'appuyant sur les capacités civiles voulues, pour maintenir la stabilité, promouvoir la réconciliation intercommunautaire et faciliter le retour des personnes déplacées dans leurs villages ainsi que la prestation des services.

27. Dans le secteur de l'énergie, des initiatives ont été lancées au Soudan du Sud, notamment le projet mené par le PNUD visant à promouvoir le développement des sources d'énergie renouvelables pour la production nationale et l'installation de dispositifs photovoltaïques aux fins de la prestation de services dans le secteur de la santé, afin d'améliorer l'accès à l'électricité dans le pays et la fiabilité de l'approvisionnement grâce aux énergies renouvelables.

28. Les organismes des Nations Unies présents au Soudan du Sud et les institutions financières internationales, dont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, collaborent de manière continue. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec les deux institutions pour aider le Gouvernement sud-soudanais à appliquer le programme de réforme des mécanismes financiers publics, comme le prévoit le chapitre IV de l'Accord revitalisé. Ensemble, ils ont affecté du personnel technique au Ministère des finances et de la planification pour appuyer le processus de réforme. En 2024, la Banque mondiale a demandé à l'équipe de pays des Nations Unies de contribuer à son plan stratégique pour le Soudan du Sud.

#### **D. Action et appui des organismes des Nations Unies en faveur du Soudan du Sud : les prochaines étapes**

29. Les organismes des Nations Unies présents au Soudan du Sud continueront de contribuer à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération afin de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il s'agit de poursuivre les efforts suivants :

a) Le soutien aux efforts de consolidation de la paix menés au Soudan du Sud dans le cadre de projets du Fonds pour la consolidation de la paix et la poursuite de la coopération avec la Commission de consolidation de la paix par la promotion d'un développement inclusif et durable qui donne la priorité à la participation des femmes et des jeunes au processus politique et au processus de consolidation de la paix, y compris à des fonctions de responsabilité ;

b) La localisation et la décentralisation des programmes et de l'appui par zones, notamment pour ce qui est de la fourniture d'une aide humanitaire vitale et de la création de solutions durables et permanentes, de l'accès aux services sociaux de base et de la création de conditions propices au retour des populations déplacées ;

c) L'instauration et le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et au niveau des États, dans le but d'exploiter les synergies, d'éviter les interventions redondantes et d'assurer un dialogue continu aux fins d'une collaboration plus étroite entre les parties prenantes ;



d) La priorité à accorder aux investissements stratégiques et à effet catalyseur à l'appui de l'Accord revitalisé et de la planification anticipée des activités de transition des organismes des Nations Unies ;

e) Le renforcement de la collaboration entre l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSS s'agissant de la mise en œuvre de la stratégie de transition rapide élaborée par le Secrétaire général et présentée au Conseil de sécurité en 2023, ainsi que des aspects liés à la consolidation de la paix et à la gouvernance afin de créer des effets de synergie en matière d'état de droit, de droits humains, de protection, d'action climatique et d'énergie, notamment de développement des énergies renouvelables ;

f) La conception et la mise en œuvre de programmes conjoints sur les systèmes alimentaires, l'éducation, la santé et l'action climatique, conformément au Plan-cadre de coopération, afin de stimuler et d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable au Soudan du Sud ;

g) La promotion d'investissements plus importants dans les domaines de la collecte et de la gestion des données, des infrastructures, de la gestion des connaissances, de la gestion des risques, de l'innovation, de la recherche et de la technologie, notamment de la numérisation et de la gouvernance en ligne, ainsi que la promotion de modalités de prestation de services modifiées grâce à un financement public considérablement plus élevé ;

h) La collaboration avec le Gouvernement sud-soudanais au sujet de l'organisation d'une conférence des donateurs afin de solliciter un soutien international à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

## **E. Recommandations**

30. Les États Membres souhaitent peut-être tenir compte des recommandations suivantes pour soutenir la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud :

a) Les partenaires de développement devraient réfléchir à des solutions globales visant à accompagner les individus et les populations locales et à les placer au premier plan, tout en assurant une cohérence entre les activités de paix, d'aide humanitaire et de développement ;

b) La communauté internationale devrait tirer parti de la dynamique créée par les efforts de recherche de solutions durables, en proposant des programmes qui répondent à la fois aux besoins immédiats découlant des situations d'urgence et des catastrophes et à la nécessité de renforcer la résilience et le développement à plus long terme. Cela nécessite un financement souple et à long terme ;

c) La communauté internationale devrait soutenir l'élaboration d'une approche à long terme, globale et inclusive visant à relever les défis liés à l'énergie, à la sécurité alimentaire, à la transformation des systèmes alimentaires, aux services de base, à la gouvernance et à l'économie au Soudan du Sud et promouvoir la diversification et la transformation économiques ainsi que la transition vers les énergies propres ;

d) La communauté internationale devrait continuer d'apporter le soutien politique nécessaire aux parties à l'Accord revitalisé pour surmonter les difficultés politiques actuelles jusqu'à la pleine mise en œuvre dudit accord, ce qui consoliderait les efforts menés par le pays en faveur du développement durable. Elle peut le faire en accompagnant le processus d'élaboration de la constitution permanente, en créant un espace politique et civique, en s'employant à régler les conflits

intercommunautaires et en fournissant une assistance technique et des conseils pour la préparation des élections ;

e) La communauté internationale devrait s'inspirer des bons résultats obtenus par la Conférence internationale sur le leadership transformationnel des femmes, tenue au Soudan du Sud en février 2023, pour encourager les efforts visant à autonomiser les femmes et les jeunes et à faire en sorte que ces catégories de la population s'investissent véritablement dans les processus politique, social, économique et décisionnel et qu'ils y participent effectivement, notamment à l'heure où le pays se prépare aux élections ;

f) La communauté internationale devrait collaborer avec le Soudan du Sud pour appuyer les efforts actuels de réforme des mécanismes financiers publics et diversifier l'économie afin d'augmenter les recettes nationales non pétrolières et d'accroître la marge de manœuvre budgétaire au profit de la fourniture de services de base, du développement des infrastructures et du développement d'écosystèmes de données, entre autres priorités. Cela devrait notamment passer par une plus grande coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales ;

g) La communauté internationale devrait fournir les ressources nécessaires à l'exécution du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, pour préparer la voie au redressement du pays et au renforcement de sa résilience à moyen et à long terme et développer les capacités à cet égard, afin de réduire les besoins humanitaires grâce au développement durable.

### III. La région du Sahel

#### A. Contexte

##### Développement durable

31. La région du Sahel<sup>8</sup> a progressé lentement dans son action en faveur du développement durable, malgré quelques indicateurs positifs de croissance économique. Dans son rapport de 2023 sur les objectifs de développement durable, la Commission économique pour l'Afrique prévoyait que la plupart des pays du Sahel n'atteindraient pas la majorité des objectifs d'ici à 2030 en raison des crises successives influençant certaines des trajectoires positives suivies avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Sur le plan social, les difficultés sans précédent que le Sahel a rencontrées en 2023 pourraient défaire les acquis du développement pour ce qui est des objectifs relatifs à la population (1 à 4), à la prospérité (6 à 8) et à la paix (16).

32. Le marché du travail au Sahel est en proie à des difficultés importantes, en raison surtout des problèmes de sécurité, de l'instabilité politique et du sous-développement. Ces facteurs entraînent souvent des taux de chômage et de sous-emploi élevés, en particulier chez les jeunes. La Banque mondiale souligne que des progrès considérables ont été réalisés au Sahel dans le domaine de l'éducation. Les gouvernements ont pris d'importantes mesures destinées à appuyer les engagements de haut niveau en faveur de l'éducation. Le taux de scolarisation a doublé dans le primaire et a triplé dans le secondaire. Cependant, environ 40 % des enfants en âge

<sup>8</sup> Aux fins du présent rapport, la région du Sahel couvre les 10 pays sahéliens visés par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (2013) et son plan d'appui (2018), à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, la Gambie, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad.

d'être scolarisés ne le sont toujours pas. Pour ceux qui sont scolarisés, la qualité de l'éducation reste faible et de nombreux jeunes qui terminent l'école primaire n'ont pas les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul<sup>9</sup>. En moyenne, les pays du Sahel consacrent environ 2 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'éducation, ce qui est inférieur au niveau optimal de 4 à 6 % préconisé selon certaines normes de bonnes pratiques<sup>10</sup>.

33. Selon le rapport de 2023 sur l'indice de réalisation des objectifs de développement durable<sup>11</sup>, l'indice pour l'Afrique continentale était de 53 %. À l'exception du Burkina Faso et du Niger, les pays du Sahel en Afrique de l'Ouest ont obtenu des scores supérieurs à la moyenne continentale. Pourtant, s'agissant de l'indice de développement humain, les pays du Sahel demeurent en bas de classement. Sur les 10 pays du Sahel, 7 ont récemment fait état d'un recul dans la mise en œuvre générale des objectifs<sup>12</sup>.

34. Le PIB de la région devrait augmenter de 3,8 % en 2024. Cette projection reste tributaire de facteurs régionaux et mondiaux, notamment des conséquences du retrait annoncé par le Burkina Faso, le Mali et le Niger de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et, éventuellement, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Bien que supérieur à la moyenne des dernières années, ce taux de croissance risque tout de même de ne pas suffire à réduire sensiblement la pauvreté dans la région<sup>13</sup>. La croissance du PIB au Niger s'est ralentie pour atteindre 2,3 % en 2023, ce qui est nettement inférieur aux prévisions initiales de 6,9 %. En 2023, le taux de croissance du PIB dans la région du Sahel allait de 2,9 % au Nigéria à 5,9 % en Guinée<sup>14</sup>.

35. Les répercussions socioéconomiques attendues d'une éventuelle sortie de la CEDEAO se feront probablement sentir sur plusieurs plans, notamment le commerce entre les pays enclavés et leurs voisins, la libre circulation de la main-d'œuvre et la mobilité des capitaux, ainsi que sur le plan financier, du fait de la baisse de l'aide étrangère et de la suspension de l'appui budgétaire. Les crises humanitaires et l'instabilité pourraient encore aggraver cette situation.

36. Le taux d'inflation annuel le plus bas du Sahel a été observé au Burkina Faso (1,4 %) et le plus élevé en Gambie (17 %), contre un taux d'inflation moyen de 20,9 % en Afrique de l'Ouest, où se situent 7 des 10 pays visés par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel<sup>15</sup>. Cinq pays du Sahel ont vu leur déficit budgétaire franchir le seuil des 3 % du PIB en 2023 [le Burkina Faso (6,6 %), le Mali (4,8 %), le Niger (4,9 %), le Nigéria (5,4 %) et le Sénégal (5,0 %)], tandis que le Tchad affichait un solde budgétaire positif de 8,3 % du PIB, grâce principalement aux

<sup>9</sup> Banque mondiale, *La richesse d'aujourd'hui et de demain : Livre blanc sur l'éducation au Sahel* (2021).

<sup>10</sup> Alliance Sahel, « L'éducation est un vecteur incontournable pour la stabilité, la cohésion sociale et la paix », 18 novembre 2022.

<sup>11</sup> Jeffrey D. Sachs et autres, *Implementing the SDG Stimulus: Sustainable Development Report 2023* (Paris, Réseau des solutions pour le développement durable ; Dublin, Dublin University Press, 2023).

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, « West Africa's economic prospects at pivotal moment as regional integration faces major challenge », UN DESA Voice, vol. 28, n° 3, mars 2024.

<sup>14</sup> Les données sur le produit intérieur brut, l'inflation, l'équilibre budgétaire et la dette publique proviennent des sources suivantes : Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne : une éclaircie à l'horizon ?* (Washington, 2023) ; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale : une reprise cahoteuse* (Washington, 2023), pour la Mauritanie.

<sup>15</sup> Ibid.

recettes élevées issues du secteur pétrolier. Le déficit budgétaire des quatre autres pays de la région est resté inférieur à 3 % du PIB (0,8 % au Cameroun, 2,7 % en Gambie, 2,3 % en Guinée et 2,9 % en Mauritanie).

37. La crise climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes ont continué d'accroître la vulnérabilité des populations, ce qui a poussé certains pays à adopter des mesures de riposte. Le Nigéria a déclaré l'état d'urgence face à la situation d'insécurité alimentaire, le Sénégal a adopté des pratiques agricoles intelligentes face au climat pour assurer la sécurité alimentaire et, plus généralement, les objectifs de développement, et le Burkina Faso a développé la gestion des ressources en eau dans le cadre de sa stratégie de résilience climatique.

38. Dans la région centrale du Sahel, les taux de violence fondée sur le genre que subissent les femmes et les filles sont parmi les plus élevés au monde. Face à cette situation et malgré de nombreux problèmes, notamment des problèmes inédits de financement et d'accès, les organisations d'aide ont conçu et mis en œuvre des plans de réponse humanitaire multisectoriels solides destinés à satisfaire les besoins urgents des personnes les plus vulnérables.

### **Situation politique et conditions de sécurité**

39. En 2023, la situation politique au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad était marquée par des transitions politiques conjuguées à des problèmes de gouvernance et de sécurité. La situation de plus en plus critique au Sahel a entraîné des déplacements importants et continus de populations fuyant l'insécurité dans la région centrale du Sahel et cherchant refuge dans les pays voisins. Les pays de cette région ont continué de subir l'instabilité politique causée par des changements anticonstitutionnels de gouvernement, auxquels se superposent des difficultés liées à la faiblesse des institutions de gouvernance, au rétrécissement de l'espace civique et aux conséquences qu'entraînent des contrats sociaux fragiles.

40. Le 17 septembre 2023, à Bamako, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont signé, par le truchement de leurs Ministres des affaires étrangères, la Charte du Liptako-Gourma, instituant l'Alliance des États du Sahel, et ont encore renforcé leur collaboration dans les mois qui ont suivi. Le 1<sup>er</sup> décembre, les autorités burkinabé et nigériennes ont annoncé ensemble leur retrait du Groupe de cinq pays du Sahel.

41. Le 28 janvier 2024, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont annoncé leur retrait immédiat de la CEDEAO. Le 24 février, la CEDEAO a convoqué un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement pour discuter des conséquences de cette annonce, après quoi elle a annoncé la levée immédiate d'une grande partie des sanctions contre le Mali et le Niger. Certaines sanctions individuelles et politiques ont toutefois été maintenues. Les pays de l'Alliance des États du Sahel n'ont pas encore réagi aux mesures prises par la CEDEAO.

42. En 2023, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est déclaré profondément inquiet « de la persistance et de la détérioration de la crise sécuritaire dans la région du Sahel, résultant de la multiplication des attaques terroristes et du nombre croissant de victimes, notamment civiles, y compris des femmes et des enfants, ainsi que des défis sociaux et économiques qui continu[ai]ent de saper la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région »<sup>16</sup>. Il a également condamné les attaques « qui vis[ai]ent délibérément les forces nationales et internationales, y compris la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali » (MINUSMA)<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Union africaine, document PSC/PR/COMM.1162 (2023).

<sup>17</sup> Ibid.

43. Au Mali, après le retrait de la MINUSMA et la reprise des hostilités entre les Forces armées maliennes et le Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement, les Forces armées maliennes et leurs partenaires de sécurité étrangers ont repris Kidal en novembre 2023. Le 25 janvier 2024, les autorités maliennes de transition ont mis fin à l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali. Les troubles politiques dans le pays n'ont cessé de s'intensifier à la suite d'abord de l'annonce, en septembre 2023 par les autorités de transition, du report *sine die* des élections présidentielles, puis de l'expiration, le 26 mars 2024, du délai de deux ans convenu en 2022 avec la CEDEAO pour la tenue desdites élections. Le 31 mars, de nombreux partis et groupements politiques et organisations de la société civile d'horizons divers ont publié une déclaration commune demandant un calendrier pour l'élection présidentielle. Le 10 avril a été publié un décret présidentiel suspendant l'ensemble des activités des partis politiques et des activités politiques des organisations de la société civile pour des raisons tenant à l'ordre public.

44. Au Niger, à la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement du 26 juillet 2023, le Président de transition, le général Abdourahmane Tiani, a annoncé unilatéralement le 19 août son intention de mener une transition devant durer au maximum trois ans. La CEDEAO a rejeté cette possibilité. À ce jour, on constate qu'aucun progrès n'a été fait pour établir un dialogue national visant à définir les priorités de la transition et à entériner le programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie. Parallèlement, l'espace politique continue de se rétrécir, sans qu'aucun signe de dialogue inclusif sur la direction que prendra la transition n'apparaisse à l'horizon.

45. Au Burkina Faso, les élections qui devaient se tenir en juillet, comme convenu avec la CEDEAO, ont été indéfiniment reportées, les autorités de transition ayant déclaré que leur priorité était alors de restaurer l'intégrité territoriale.

46. Le Sénégal a organisé une élection présidentielle le 24 mars 2024. Le candidat de l'opposition, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, a été déclaré vainqueur par le Conseil constitutionnel, avec 54,28 % des voix au premier tour. La période préélectorale a été marquée par une montée soutenue des tensions politiques, qui se sont intensifiées à la suite de la décision prise le 3 février par l'ancien président, Macky Sall, d'annuler le décret fixant l'élection présidentielle au 25 février, puis de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement à la Constitution visant à permettre le report du scrutin au 15 décembre. Ces deux décisions ont été par la suite invalidées par le Conseil constitutionnel, ce qui a permis de mener à bien le scrutin avant la fin du mandat de M. Sall, le 2 avril. Dans la région, des élections générales ont eu lieu au Nigéria, des élections municipales, régionales et législatives en Mauritanie et des élections locales en Gambie.

47. La criminalité transnationale organisée a continué d'alimenter les conflits armés et l'instabilité dans la région par un accroissement des tensions, de la violence et de la concurrence pour les profits illicites et le contrôle des territoires. Les groupes armés ont exploité les défaillances de la gouvernance et de l'état de droit et profité de la faible présence des pouvoirs publics pour se livrer à des activités criminelles, allant du trafic d'êtres humains au trafic de produits médicaux, d'armes à feu, de carburant, de drogues et d'or. La décision de ne pas reconduire le mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali atténue la capacité de la communauté internationale à suivre l'application du régime de sanctions contre le Mali, y compris les activités et les transferts financiers illégaux.

### **Les changements climatiques et leurs effets**

48. En 2023, dans la région du Sahel, plus de 350 000 personnes ont été directement touchées par des inondations qui ont eu des effets dévastateurs sur les habitations,

l'agriculture, la pêche, les écoles et les centres de santé et ont entravé l'acheminement de l'aide vitale. La crise de l'eau était une préoccupation majeure, exacerbée par les effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, car en plus des inondations, les perturbations des cycles hydrologiques ont entraîné la désertification et privé de nombreuses personnes de l'accès à l'eau propre et aux services d'assainissement et d'hygiène.

49. Le problème de l'insécurité alimentaire a continué de se poser en 2023 dans la région du Sahel et restera une préoccupation en 2024, selon les données du Cadre harmonisé. La raison en est que les effets des changements climatiques aggravent l'insécurité alimentaire, en particulier chez les personnes déplacées de force et les apatrides, tout en attendant de nouveaux conflits et les tensions sociales autour de ressources limitées. On estime à 41,4 millions le nombre de personnes qui seront en situation d'insécurité alimentaire en 2024 dans les 10 pays concernés par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ce qui équivaut à 11 % de la population totale de ces pays. Par rapport à 2023, le nombre absolu de personnes en situation d'insécurité alimentaire a augmenté de 3 % ; mais la proportion de ces personnes (par rapport à la population totale) a légèrement diminué (de 3 %) du fait de l'accroissement démographique et des migrations.

### Situation humanitaire

50. Au 31 décembre 2023, 35,2 millions de personnes avaient besoin d'une assistance. En décembre 2023, environ 9,8 millions de personnes étaient en situation de déplacement forcé ou de déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays et de la région, beaucoup ayant dû fuir plusieurs fois et rester déplacées pendant de nombreuses années. Le nombre de personnes qui dépendent d'une aide vitale de base au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Tchad a augmenté de plus de 3 millions depuis le début de l'année 2023. Au 31 décembre, 12,3 millions de personnes vulnérables avaient bénéficié d'une aide humanitaire et de services de protection, soit 52 % des 23,6 millions de personnes visées. La région est confrontée à un grave déficit de financement humanitaire s'élevant à 3 milliards de dollars, puisqu'elle n'a reçu que 1,8 milliard de dollars (37 %) sur les 4,8 milliards de dollars qui étaient nécessaires en 2023.

51. La violence persistante contre les civils dans la région est préoccupante. Rien qu'en octobre et novembre 2023, près de 700 civils auraient été tués dans les pays du Sahel central. Au Niger, à la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement de juillet 2023, les atteintes à la protection des personnes, y compris les enlèvements, les actes de violence fondée sur le genre et les violences domestiques, ont augmenté de 52 % en août. Le Burkina Faso a connu une crise des déplacés comptant parmi les plus intenses au monde, leur nombre ayant atteint 2,1 millions à la fin du mois de novembre 2023, selon les dernières données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)<sup>18</sup>. Au Mali, si le retrait de la MINUSMA avait fait craindre une escalade des hostilités, celle-ci n'a pas eu lieu ; les besoins humanitaires se sont faits néanmoins de plus en plus pressants dans tout le pays en raison du conflit entre les Forces armées maliennes et les groupes extrémistes violents, lequel a entraîné le déplacement interne de plus de 391 000 personnes.

52. En décembre 2023, le Tchad était le pays de la région accueillant le plus de réfugiés (plus de 1,1 million de réfugiés et de demandeurs d'asile), suivi par le Cameroun (environ 488 000 personnes).

<sup>18</sup> Organisation internationale pour les migrations, « Burkina Faso crisis response plan 2024 », Global Crisis Response Platform. Disponible à l'adresse suivante : <https://crisisresponse.iom.int/response/burkina-faso-crisis-response-plan-2024>.

## B. Appui des Nations Unies au Sahel

53. En 2023, les entités des Nations Unies, dont le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement du Sahel, ont activement contribué à la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre les nombreux problèmes que connaît la région, qu'il s'agisse du renforcement des systèmes de gouvernance et de la résilience ou du soutien à la paix et à la sécurité au titre des piliers Aide humanitaire, Paix et Développement. En particulier, le Bureau du Coordonnateur spécial a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la mission politique spéciale mandatée par le Conseil de sécurité pour, entre autres, soutenir les efforts de prévention des conflits, de consolidation et de pérennisation de la paix et de médiation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les coordonnateurs et coordonnatrices résidents, les entités des Nations Unies et les directeurs et directrices régionaux des équipes de pays et des bureaux régionaux de l'ensemble de la région du Sahel, garantissant ainsi une approche cohérente de l'action des Nations Unies aux niveaux national et régional.

### **Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement du Sahel**

54. Pour assurer la cohérence de l'action des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement du Sahel s'est activement employé à développer la cohérence entre les différents piliers, ce qui s'est traduit par : a) la mise en place d'une plateforme de dialogue informel sur les politiques à mener réunissant les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales présentes au Sahel ; b) la formation transversale de 90 experts et professionnels au Sahel aux niveaux régional et national. Cette formation a permis la création d'une communauté de pratique, qui continuera de se développer en 2024.

55. En ce qui concerne le positionnement de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le Bureau a codirigé une mission conjointe multipays de haut niveau au Sahel, au cours de laquelle ont été organisées des réunions avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, telles que les partenaires donateurs, au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et en Mauritanie. Au cours de la mission, le Coordonnateur spécial a souhaité énergiquement que les acteurs concernés restent attachés à mettre en œuvre rapidement le Programme 2030, la stratégie intégrée et l'Agenda 2063. La mission a permis de rendre plus perceptible la situation au Sahel, a été l'occasion pour les populations et les autorités nationales d'avoir des échanges importants et a permis de mieux faire connaître la stratégie intégrée.

56. Le Bureau a continué d'incorporer la stratégie intégrée et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel dans les processus et programmes nationaux et régionaux, grâce aux efforts déployés conjointement avec le Bureau de la coordination des activités de développement. En décembre 2023, la stratégie intégrée et le Plan d'appui avaient été incorporés dans les bilans communs de pays et les nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 9 des 10 pays relevant de la stratégie, soit tous sauf le Mali.

57. En outre, le Bureau a continué de soutenir la production et la diffusion de supports de connaissances et de données sur l'évolution des problèmes touchant le Sahel. Citons par exemple l'évaluation de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée sur le trafic d'armes à feu, le trafic de carburant, le trafic illicite de migrants et le trafic de produits médicaux, laquelle a été effectuée dans le cadre de la stratégie intégrée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Bureau a diffusé des documents analytiques et stratégiques sur le Sahel et préconisé leur utilisation systématique. C'est notamment le cas du document d'orientation sur le Sahel, du document d'analyse prédictive relative au Sahel et de la

cartographie des interventions des Nations Unies dans la région (l'enquête sur « qui fait quoi, où, quand et pour qui »).

58. Le Bureau a en outre progressé dans les domaines de développement prioritaires pour la région, notamment l'eau. Avec le système des Nations Unies au sens large, la CEDEAO, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et les gouvernements burkinabé et italien, le Bureau a facilité l'organisation, à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'une manifestation parallèle conjointe sur l'eau pour accélérer la résilience climatique et le développement au Sahel. Cette manifestation a eu pour principaux résultats d'amener les partenaires clés à renouveler leur engagement à soutenir les interventions liées à l'eau dans le cadre d'une « méga coalition sahélienne sur l'eau » et de mieux faire connaître l'évolution de la situation du Sahel et les principales initiatives relatives aux ressources en eau.

59. Grâce à des financements au titre de la stratégie intégrée, le Bureau a continué d'élargir les partenariats dans le cadre de la stratégie et d'étendre la mobilisation des ressources. Il a travaillé avec des entités des Nations Unies à la soumission de propositions de financement au titre du guichet de prévention de la facilité d'appui à la transition mise en place par la Banque africaine de développement. Neuf pays concernés par la stratégie ont ainsi soumis des propositions de projet pour 2023. Sur les 17 projets des Nations Unies dont le comité d'examen de la Banque a recommandé la sélection, 5 projets ont été sélectionnés, dont 1 au Sahel. Le Bureau continuera de fournir à l'ensemble du système des Nations Unies un appui à l'élaboration de projets conjoints similaires pour le prochain cycle. Sous la direction du Coordonnateur spécial, le Bureau a facilité un certain nombre d'efforts de sensibilisation et de collecte de fonds, y compris des visites conjointes dans les pays donateurs.

### **Sécurité**

60. Les entités des Nations Unies ont mis en œuvre plusieurs initiatives de consolidation de la paix et de prévention et de règlement des conflits. En octobre 2023, l'UNOWAS, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le PNUD ont lancé la plateforme de coordination régionale des Nations Unies pour les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui réunit des représentants d'entités des Nations Unies, de gouvernements et d'organisations de la société civile. Cette plateforme multipartite a pour but de renforcer la coordination, de promouvoir l'application du principe de responsabilité et d'harmoniser les interventions des entités des Nations Unies en faveur des jeunes, de la paix et de la sécurité. Dans le même ordre d'idées, en octobre 2023, le FNUAP, appuyé par le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, a organisé à Yaoundé une formation de formateurs pour l'élaboration de plans d'action nationaux en faveur des jeunes et de la paix et de la sécurité pour 11 pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Au Cameroun, en Gambie, au Mali et au Tchad, le FNUAP a mené une stratégie globale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

61. En 2023, dans le cadre du pilier Paix et sécurité de la stratégie intégrée, les efforts se sont poursuivis pour assurer l'efficacité des systèmes judiciaires au Sahel, notamment pour renforcer les capacités institutionnelles nationales, régionales et transfrontalières au service d'une gestion efficace des frontières et pour lutter contre les trafics illicites, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

### **Gouvernance**

62. Grâce aux initiatives menées au titre du pilier Gouvernance décrites ci-dessous, les efforts de promotion de la stabilité politique et de règlement des conflits au Sahel ont bénéficié en 2023 d'un appui au moyen d'une gamme d'outils et d'initiatives.



63. En ce qui concerne le renforcement de la coopération transfrontalière et régionale pour la stabilité et le développement, les Nations Unies, par l'intermédiaire de la facilité de stabilisation du PNUD dans les zones transfrontalières du lac Tchad et du Liptako-Gourma, sont venues en aide à plus de 1,6 million de personnes, dont plus de 500 000 ont pu regagner leurs foyers. Dans ces régions, les programmes de stabilisation sont rattachés à des organisations intergouvernementales régionales telles que la Commission du bassin du lac Tchad et l'Autorité du Liptako-Gourma. Sur le plan stratégique, les efforts de stabilisation ont contribué à la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie similaire pour la région du Liptako-Gourma. Ces initiatives phares continueront de servir d'assise aux interventions de stabilisation, d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix dans les deux régions.

64. Le système des Nations Unies, par l'intermédiaire des bons offices de l'UNOWAS, a activement collaboré avec les principales parties prenantes, y compris la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les États Membres, les autorités de transition et les principaux partenaires régionaux et internationaux, pour soutenir les efforts de stabilisation dans la région. En ce qui concerne la crise politique au Niger, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a effectué plusieurs missions dans la région et a participé au soixante-quatrième sommet ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO à Abuja et au sommet extraordinaire sur la situation au Niger à la suite du retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO.

65. Dans le cadre du pilier Gouvernance, un soutien essentiel a été apporté à l'intégration régionale et transfrontalière par le renforcement des activités d'autonomisation socioéconomique, y compris le commerce. Par exemple, la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce et la Banque islamique de développement, a aidé les pays du Sahel à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales aux fins de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de mener 20 activités définies dans les plans d'action respectifs desdits pays. Ainsi, plus de 1 000 personnes représentant les gouvernements et le secteur privé, y compris des femmes et des jeunes entrepreneurs, ont été formées et sensibilisées aux protocoles et aux dispositions de l'Accord.

66. En ce qui concerne le renforcement de l'espace civique, les efforts déployés au Burkina Faso avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont conduit à la mise en place, en mai 2023, d'un cadre de consultation national sur l'espace civique réunissant les principaux ministères ainsi que l'organe national de régulation des médias, la police, la Commission nationale des droits humains, des organisations de la société civile, des journalistes et des blogueurs. Au Sénégal, le Bureau a organisé deux consultations, l'une avec des femmes, l'autre avec des jeunes, sur la participation politique et la violence à l'égard des femmes et des jeunes, notamment à l'approche des élections.

67. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des jeunes, le système des Nations Unies a mené des activités par l'intermédiaire de l'UNESCO et de l'OIM au Cameroun, en Guinée, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Sénégal, en mettant en œuvre un projet relatif à l'autonomisation des jeunes en Afrique à travers les médias. Celui-ci vise à sensibiliser la population des principaux pays d'origine, en particulier les jeunes, aux risques liés à la migration. De même, le programme en faveur de

l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes mené conjointement par l'UNESCO, le FNUAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) visait à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les adolescentes et les jeunes femmes au Mali. L'UNESCO, l'OIM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont également mis en œuvre un projet intitulé « soutien à l'auto-emploi de la jeunesse rurale, vecteur de paix et de cohésion sociale au Mali », dont le but était de créer des emplois durables et de mettre en place un cadre de dialogue inclusif pour la paix et la cohésion sociale, à destination des populations rurales.

### **Résilience**

68. En ce qui concerne l'action en faveur de services sociaux et de systèmes de protection sociale efficaces, les programmes de résilience mis au point par le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) depuis 2018 continuent de stimuler le renforcement de la résilience collective pour plus de 3,5 millions de personnes, dont 2,7 millions d'enfants, au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad. La deuxième phase du programme s'étend de 2023 à 2027. Les partenariats avec les institutions financières internationales ont également contribué à développer les programmes des Nations Unies visant à renforcer les infrastructures de santé publique (par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au Mali au Niger et au Tchad), à promouvoir une protection sociale adaptative (par l'intermédiaire de l'UNICEF et du PAM) et à soutenir l'autonomisation des femmes et des filles (par l'intermédiaire du FNUAP). Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, l'OIM et la FAO, avec le soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix, ont mené des activités visant à favoriser la transhumance pacifique dans la région du Liptako-Gourma.

69. Les entités des Nations Unies ont investi dans l'eau pour favoriser le développement, en mettant l'accent sur les collectivités locales. C'est le cas notamment de l'initiative de la FAO intitulée « 1 million de citernes pour le Sahel », des programmes de l'UNICEF concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène visant à améliorer la santé et la nutrition, de l'action menée par l'UNESCO en collaboration avec le Gouvernement malien en faveur d'un meilleur accès aux ressources en eau au Mali, ainsi que du travail mené par le PAM afin d'améliorer l'accès à l'eau à l'appui des moyens de subsistance, de l'irrigation et de l'élevage.

70. ONU-Femmes, la FAO et le PAM ont continué d'apporter leur soutien à l'agriculture résiliente face au climat au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria et au Sénégal. Plus de 30 000 femmes ont ainsi pu avoir accès aux compétences, aux informations et aux technologies nécessaires au renforcement de la résilience climatique dans différentes chaînes de valeur. Dans le cadre de ce programme, plus de 200 coopératives de femmes et de petites et moyennes entreprises ont vu leurs capacités renforcées et une collaboration a été menée avec les autorités locales pour améliorer les droits fonciers des femmes. Le FNUAP a investi dans la création d'espaces de proximité sûrs pour les adolescentes et les jeunes femmes dans le Sahel, plus précisément au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Tchad.

71. Au Mali, après le retrait de la MINUSMA, le fonds d'affection spéciale de la Mission a été transformé en un fonds pluripartenaire afin que le financement des activités de renforcement de la résilience dans le pays puisse se poursuivre. Cependant, comme plusieurs partenaires traditionnels ont suspendu leurs activités dans le pays, le financement du fonds a stagné.

## Cadres de coordination au Sahel

72. En 2023, les entités des Nations Unies ont accru leur coordination concernant la stratégie intégrée pour le Sahel. La quinzième réunion du comité directeur chargé de la stratégie, qui s'est tenue à Dakar le 14 décembre 2023, a été l'occasion de réfléchir aux conséquences de la situation géopolitique, socioéconomique, humanitaire et climatique, ainsi que de la situation en matière de droits humains et de sécurité au Sahel, et d'évaluer la mise en œuvre globale de la stratégie. Les conclusions et recommandations suivantes ont été formulées :

a) Comprendre que les transformations que connaît le Sahel sont liées aux tensions géopolitiques mondiales et aux griefs de longue date liés à la gouvernance et au développement et qu'il faut que les organismes des Nations Unies continuent à soutenir les pays du Sahel tout en respectant leurs valeurs et la Charte, en affirmant leur neutralité et leur impartialité dans le contexte géopolitique actuel et en adoptant une stratégie de communication qui précise les limites et l'utilité de leur action ;

b) Appréhender la gouvernance selon une approche intégrée et non selon une approche axée sur le processus et les interventions ;

c) Souligner l'importance et la nécessité continue de modifier les discours et les perceptions relatifs au Sahel, en le présentant comme une région en transition plutôt qu'une région en crise ;

d) Mettre l'accent sur le renforcement de l'intégration régionale et la libre circulation des personnes, des biens et des services dans la région ;

e) Œuvrer à la réalisation des objectifs de développement au Sahel en ce qui concerne le climat, la transformation des systèmes alimentaires, les questions de paix et de sécurité et le lien avec le développement durable ;

f) Placer les femmes et les jeunes au centre de la réflexion et de l'action des Nations Unies ;

g) Accroître le financement en élargissant les partenariats, en associant de nouveaux acteurs et en promouvant les cadres de financement nationaux intégrés ;

h) Renforcer la mise en œuvre de la stratégie intégrée par la voie de la diplomatie, de supports de connaissance sur les enjeux relatifs à la paix, à la sécurité et à la gouvernance et de la création d'un groupe consultatif ad hoc réunissant le secteur privé, la société civile, les institutions financières internationales, les jeunes, la société civile et les entités des Nations Unies.

## C. Recommandations

73. Les transformations que connaît le Sahel étant liées à des tensions géopolitiques mondiales et à des problèmes de longue date en matière de gouvernance et de développement, les organismes des Nations Unies doivent modifier les discours et les perceptions relatifs au Sahel, en présentant celui-ci non pas comme une région en crise mais comme une région en transition, afin de tirer parti des possibilités existantes et de forger de nouveaux partenariats.

74. Les organismes des Nations Unies rééquilibreront leur engagement, ce qui suppose de faire preuve de neutralité pour comprendre les choix souverains des États Membres, tout en prenant des décisions cruciales guidées par les valeurs et les principes fondamentaux des Nations Unies, notamment le respect des droits humains et le soutien à la démocratie.

75. L'appui continu aux investissements dans le développement durable au Sahel sera essentiel pour répondre aux besoins des habitants de la région et assurer leur prospérité. Il s'agit notamment de privilégier les transitions énergétiques justes, de renforcer l'accès à l'eau, de transformer les systèmes alimentaires et de remodeler l'éducation. Il s'agit également de réaliser des investissements visant à remédier aux inégalités économiques et de genre, au manque d'accès aux services de base, à l'instabilité politique et à l'aggravation des effets des changements climatiques.

---